



# Appel de Bâle contre le génie génétique

## Lettre circulaire 1/2011

Appel de Bâle contre le génie génétique

Case Postale 205

4013 Bâle

### Point de vue

*Depuis 2010, quand un arrêt de la plus haute instance juridique a déclaré le diagnostic préimplantatoire (DPI) légale, le Parlement et le grand public se disputent de nouveau sur la sélection génétique des embryons en éprouvette. Les uns prétendent que le DPI constitue un allègement pour les femmes, permettent d'éviter des maladies héréditaires et augmentent le taux de réussite de la fécondation artificielle. Le camp en diminution des opposants dit par contre que le DPI ouvre la voie menant à un « être humain fabriqué sur mesure », est discriminatoire et déclare que l'homme se fait le maître d'autres humains.*

*Même si ces arguments sont parfaitement corrects, on perd par là souvent de vue les aspects de politique de la santé et financière liés au DPI : comme de toute façon, il ne naît pas assez d'enfants, il est important que ceux-ci viennent au moins au monde en bonne santé et ne grèvent ni les budgets de l'Etat, ni ceux des caisses maladie. Le check-up en éprouvette est censé aider à empêcher les maladies ou les handicaps coûteux au stade de la conception déjà.*

*Mais l'affirmation que le DPI soulage les femmes de la décision ultérieure d'avorter relève de la pure rumeur. Les parents expriment en fait de par les embryons « rejetés » déjà que « ces » êtres sont non souhaités.*

*Ulrike Baureithel, Journaliste à Berlin, traite depuis 20 ans les sujets liés à la médecine procréative et la bioéthique.*

### Contrôle génétique sur l'embryon:

#### Les zéloteurs du DPI se sentent pousser des ailes

Chez notre voisin septentrional, l'autorisation du diagnostic préimplantatoire fait l'objet de débats houleux émotionnels. C'est un arrêt du Bundesgerichtshof de l'été dernier (nous en avons parlé dans notre lettre circulaire AHA! 4/2010). Selon cet arrêt, la sélection d'embryons dans l'éprouvette est légale. Jusqu'alors, on parlait de l'idée que la loi allemande sur la protection des embryons comprenait une interdiction du DPI.

#### Une législation plus claire

A présent, le législateur allemand n'a plus d'échappatoire ; il doit se déterminer et faire la clarté. Soit il interdit le DPI et inscrit clairement cet interdit dans la loi. OU il autorise la sélection des embryons sous certaines conditions, de la même façon que celle que prévoit le Conseil fédéral chez nous. Le monde politique allemand a de la peine à traiter ce sujet : il n'existe pas moins de trois projets de lois préparés par des groupements interactions divers, qui doivent tous trois être présentés.

#### Les partis allemands divisés

La CDU est déchirée entre ses diverses tendances. Lors de la réunion de novembre, seule la moitié des délégués a suivi la chancelière Angela Merkel, qui s'oppose à l'autorisation. Mais la discorde règne aussi au sein de la SPD, des Verts allemands et de la Linkspartei. Cependant, il semble que les opposants à l'autorisation du DPI pourraient se retrouver dans le camps des perdants. En Suisse, la situation est encore relativement calme sur ce front. Les médecins favorables à la procréation assistée, tout comme les opposants à l'autorisation du contrôle génétique appliqué aux embryons, au nombre desquels se trouve l'Appel de Bâle contre le génie génétique, attendent encore le deuxième projet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

#### Modification de la Constitution inévitable

Le premier projet, datant de 2009, a été totalement rejeté tant par les tenants du DPI que par ses opposants. L'Appel de Bâle contre le génie génétique notamment lutte de toute son énergie contre l'autorisation du DPI. Et du point de vue des représentants de la médecine procréative, le projet était simplement inapplicable. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de revoir le projet de loi sur la procréation médicalement assistée. Cette révision entraîne naturellement une deuxième procédure de consultation, mais obligatoirement aussi une modification de la Constitution et donc une votation populaire.

### Impressum

Feuille d'information  
de l'Appel de Bâle contre le  
génie génétique  
Case Postale 205  
4013 Bâle

Basler Appell gegen  
Gentechnologie  
Murbacherstrasse 34  
Case postale 205  
4013 Bâle  
(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)

Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11  
info@baslerappell.ch  
www.baslerappell.ch  
CCP 40-26264-8

21ème année, no 129  
date: 7.2.2011  
Publication: 6 x par an

### La règle des trois embryons en partie obsolète

Bien des points ont déjà été clarifiés : dans son communiqué de presse concernant le premier rapport de consultation, le Conseil fédéral a déclaré que les modifications prévues devaient servir à augmenter les chances d'avoir un embryon en bonne santé et à améliorer la protection de la santé des femmes concernées. Le DPI doit servir à éviter qu'une maladie héréditaire grave ne soit transmise à l'enfant à venir. Toutes les autres applications du DPI, par exemple le choix du sexe de l'enfant, resteront interdites. Pour que les couples à risque de transmission d'une maladie héréditaire grave puissent donner naissance à un enfant sain, il sera en outre permis dans ces cas de produire en éprouvette davantage que les trois embryons autorisés par la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA).

### Succès de la tactique du saucissonnage

L'interdiction de la conservation d'embryons doit par contre être complètement levée, cela indépendamment de la réalisation ou non d'un DPI. Un des arguments essentiels pour l'interdiction en question était à l'époque, c'est-à-dire quand la Loi sur la procréation médicalement assistée a été traitée au Parlement, le fait que l'on souhaitait empêcher que les chercheurs se servent des embryons surnuméraires pour leurs travaux. Dix ans après seulement, le lobby de la médecine suisse de la procréation assistée prétend une nouvelle fois que le projet est trop restrictif.

### Pas de place pour les handicapés

Nous espérons que d'ici à l'été nous saurons ce que Didier Burkhalter, notre ministre de la santé, entend autoriser ou non en relation avec le DPI. La procédure de consultation qui suivra se présentera probablement de la même manière que le débat qui se déroule actuellement en Allemagne. L'argument principal des tenants du DPI reste qu'il faut éviter que les couples ayant une disposition à transmettre une maladie héréditaire grave aient à subir une « grossesse à l'essai », respectivement doivent se résoudre à interrompre le développement d'un fœtus gravement atteint. On oublie dans ce contexte que la décision de détruire un embryon malade constitue un aveu : Les personnes affectées d'un handicap n'ont plus de place dans notre société. Et on ignore toujours ce qu'est exactement une maladie héréditaire grave et en d'autres mots quelles maladies sont assez graves pour permettre à un couple de demander le droit à un contrôle génique, du reste encore controversé. On laissera donc probablement les médecins définir eux-mêmes les symptômes correspondant aux exigences légales.

---

### Assemblée des membres 2011

Qu'il s'agisse de la Loi relative à la recherche sur l'être humain, du diagnostic préimplantatoire ou de l'encouragement de la recherche : l'Appel de Bâle contre le génie génétique a cette année du pain sur la planche. Souhaitez-vous savoir dans quels domaines l'Appel de Bâle s'engagera en 2011 et ce qui s'est passé durant l'année écoulée ? Si oui, venez nous rejoindre à notre assemblée des membres:

**Le mardi 12 avril 2011, à 19 heures**

à notre secrétariat de la Fazit-Werkhalle, Murbacherstrasse 34, Bâle, au premier étage (prendre le tram n° 1 ou 11 au départ de la gare CFF jusqu'à l'arrêt Voltaplatz)

D'avance, nous nous réjouissons de votre venue! Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous annoncer au préalable par téléphone ou par courrier électronique.

---

### Ordre du jour

- Rapport annuel 2010
- Comptes 2010
- Election du comité et de l'organe de révision
- Agenda 2011
- Divers

---

**Expéditrice/Expéditeur**

### Veillez me faire parvenir :

- ... Ex. Brochure «Laissons tomber les röstis transgéniques!», gratuit
- ... Ex. Brochure «La recherche doit-elle passer avant la dignité humaine ? » (Non à l'adhésion de la Suisse à la convention de bioéthique!), gratuit
- ... Ex. Brochure «Guide des embryons», gratuit
- ... Ex. Brochure «Embryons et cellules souches», gratuit
- Je désire devenir membre de l'Appel de Bâle (100.– par an, revenus modestes 35.–)

---

**Envoyer à**  
Appel de Bâle  
contre le génie génétique  
Case postale 205, 4013 Bâle